



ARRETE N° 2352

Accusé de réception en préfecture  
065-286500020-20200116-2352-AR  
Date de télétransmission : 16/01/2020  
Date de réception préfecture : 16/01/2020

**Fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel pour  
l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe  
au titre de l'année 2020**

- Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu la Charte régionale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Région Occitanie ;
- Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté n° 2304 en date du 12 septembre 2019 portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2020 ;
- Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 12 décembre 2019 à minuit ;

**ARRETE**


Article 1 : La liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, ouvert par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées au titre de l'année 2020, est arrêtée conformément au document annexé au présent arrêté.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées, publiée sur le site Internet [www.cdg65.fr](http://www.cdg65.fr) et transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Fait à Séméac, le 14 janvier 2020,

Le Président,



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'FÉGNÉ' and a long horizontal stroke extending to the right.

Denis FÉGNÉ



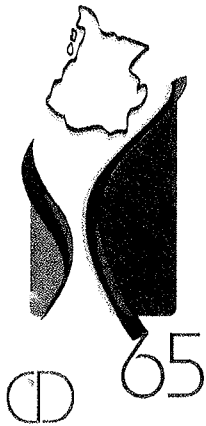
**Annexe à l'arrêté N° 2350**

**Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe  
au titre de l'année 2020**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Admission sous réserve de présenter la ou les pièce(s) manquante(s)</b>
ALBERT	Audrey	
ALEGRE	Carine	
ALLINGRY	Isabelle	
ALTIE	Cindy	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
ARROYOS	Franck	
AURIAC	Sylvie	
BARATAUD	Carole	
BARON	Raphael	
BESNARD	Virginie	
BESSET	William	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
BROUILLET	Brice	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
BULEON	Laure	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
CASTELLVI	Sébastien	
CEDRINO	Jean-Pierre	
CHARPENTIER	Florian	
DANCHET	Francine	
DEAUZE	Sandra	
DEMIER PAGEZE	Laurence	
DIONISIO	Domenico	
DRAGO	Emilie	
ESCAFFRE	Christine	
ESCALANT	Alexandre	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
ESTRELLA	Natacha	
FERREIRA	Angélique	
FONTES	Elodie	
FOURETS	Camille	
GARCIA	Camille	
GAY	Marylène	
GILLY	Sandra	
GOUL	Pascal	

GUNGAH	Elodie	
HADIOUCHE	Sébastien	
HOSPITALIER	Lisa	
HOURS	Nicolas	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
JACQUEL	Lionel	
KOCISZEWSKI	Lucile	
LABORDE	Stéphane	
LAMARCHE	Manuel	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
LAURON	Céline	
LEBAN	Jimmy	
LECANU	Sandrine	
LECLERC	Christelle	<i>*ADMIS SOUS RESERVE</i>
LEGUEVAQUES	Yannick	
MEUNIER	Arnaud	
MEUNIER	Raphaël	
MIALHE	Anthony	
MÉJEAN	Cyndie	
NIANG	Malick	
NIEDERLAENDER	Julien	
PASCAL	Bertrand	
PASTORELLI	Sophie	
REISS-BASAÏA	Deborah	
RIVAUD	Julien	
RIVIERE	Soumia	
RODRIGUEZ	Laetitia	
ROGERET	Rebecca	
ROSSIGNOL	Aurélie	
SANCHEZ	Florence	
SANCHEZ	Jean - Philippe	
SAUX	Caroline	
SAYAH	Ilham	
SCHAEFFER	Bénédicte	
SOUYAH	Sidi-Mohamed	
TOUFFET	Celine	
URBE	Olivier	
VALDIVIA	Mathias	
VALENTIN	Alexandre	
VAYRAC	Sandrine	
VENES	Guillaume	
VENZAL	Christel	



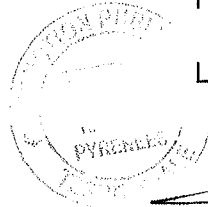
Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées

VERDURE	Clément	
VERIN	Sophie	
VIGNES	Stephanie	
VLEESHOUWERS	Maya	

Vu pour être annexée à notre arrêté de ce jour.

Fait à Séméac, le 14 janvier 2020,

Le Président,



Denis FÉGNÉ